

PROGRAMME LEADER CERTIFIÉ EN SANTÉ



Programme de maintien de la certification (MDC)

CANADIAN COLLEGE OF
HEALTH LEADERS
CHE Program



COLLÈGE CANADIEN DES
LEADERS EN SANTÉ
Programme LCS

www.cchl-ccls.ca

PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA CERTIFICATION (MDC)

Politique, exigences et questions et réponses

Philosophie

- Les deux titres professionnels du Collège représentent un engagement à l'égard de l'excellence dont témoignent des réalisations professionnelles caractérisées par un engagement envers l'éthique, l'apprentissage tout au long de la vie, les activités favorisant le développement des autres par le coaching et le mentorat, le réseautage et la contribution à la progression de la discipline par une participation active au leadership en santé et aux affaires communautaires.
- Les membres certifiés du Collège sont personnellement responsables de leur apprentissage tout au long de leur vie et de la documentation des activités auxquelles ils ont participé à cette fin.
- Le Collège fera tout ce qui est nécessaire pour s'assurer que les activités éducatives qu'il reconnaît ou accepte pour le MDC respectent de solides principes d'éducation des adultes.
- Les principes d'éducation des adultes les plus importants sont l'engagement de l'apprenant et le potentiel de l'apprentissage de développer les capacités de leadership et de modifier les comportements.

Principes directeurs

- Le processus de MDC doit être transparent, facile à comprendre et bien communiqué.
- Ces principes comprennent des normes élevées, un minimum d'obstacles et un accent mis sur la multidisciplinarité.
- Le processus doit encourager l'apprentissage et le perfectionnement professionnel tout au long de la vie par différents moyens.
- Les membres doivent pouvoir l'administrer, le comprendre et l'appliquer facilement.
- Le processus doit tenir compte des besoins des membres dans les régions urbaines, rurales et éloignées.
- Il doit tenir compte des divers secteurs et professions dans lesquels travaillent les leaders en santé (soins de longue durée, soins actifs, soins communautaires, santé mentale, santé des Autochtones, médecins, infirmières, gouvernement, industrie, etc.).
- Il doit veiller à assurer la compétence soutenue de ses membres par le maintien de systèmes qui documentent leur apprentissage tout au long de leur carrière professionnelle.

But

L'objectif consiste à s'assurer que le processus de MDC maintient sa rigueur, reflétant ainsi l'importance des titres professionnels en tant qu'indicateur de l'excellence et de la compétence professionnelle ainsi que de l'engagement à l'égard de l'apprentissage autodirigé tout au long de la vie.

Tous les membres du Collège qui sont des Certified Health Executives (CHE) ou des leaders certifiés en santé (LCS) ou des fellows (FCCLS) du Collège sont tenus de participer au programme de maintien de la

certification (MDC), comme défini par les règlements pertinents, afin de pouvoir continuer d'utiliser ces titres professionnels.

L'apprentissage autodirigé tout au long de la vie est une des exigences des programmes de CHE/LCS Sélect et de fellowship, et par conséquent, les membres certifiés ont l'obligation d'accumuler au moins 7 crédits de MDC de la catégorie I et 33 crédits de MDC de la catégorie II pendant une période de cinq (5) ans (préétablie par le Collège). Les membres certifiés travaillant à l'étranger pendant cette période de cinq ans et qui sont incapables d'obtenir des crédits de MDC de la catégorie I doivent obtenir 66 crédits de MDC de la catégorie II et soumettre au Collège un dossier détaillant leur développement professionnel pendant cette période.

Les membres certifiés ne sont pas autorisés à reporter les crédits de MDC d'une période de cinq ans à une autre.

Contexte

La promotion de l'excellence du leadership en santé est au cœur de toutes les activités du Collège. Les programmes menant à des titres et le programme de MDC s'inscrivent dans une longue tradition de développement du leadership du Collège et de ses chapitres qui encouragent et favorisent l'apprentissage de leurs membres tout au long de leur vie. Le perfectionnement professionnel pendant toute la vie permet de s'assurer que chaque personne utilisera les meilleures sources d'information pour la prise de décisions. Il est à la base d'une valorisation solide et vibrante de la profession du leadership en santé au Canada et est aussi reconnu par les divers partenaires du Collège dans les secteurs universitaires et des soins de santé.

Comme c'est le cas pour pratiquement toutes les associations professionnelles, les membres sont tenus de poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie. Il s'agit d'une condition de l'adhésion au Collège (dans toutes les catégories, sauf celle des personnes retraitées) pour tous les membres titulaires du titre de CHE, LCS ou fellow (FCCLS).

Une fois que les candidats au titre de CHE ou LCS ont mérité leur titre, ils sont tenus d'obtenir des crédits de MDC conformément au programme de MDC standard du Collège afin de conserver leur titre. Cela s'applique à toutes les catégories de membres, sauf à celle des membres retraités.

Le Collège a choisi un processus de MDC comprenant deux catégories (la catégorie I et la catégorie II) en donnant la priorité aux activités éducatives du Collège et des chapitres. Tous les événements doivent être conformes aux principes de l'éducation des adultes, comme l'indique la philosophie du programme.

CRÉDITS DE MDC DE LA CATÉGORIE I

Évaluation des crédits

Normalement, un (1) crédit est accordé pour chaque heure d'activité ou de contenu éducatif.

Liste des événements admissibles pour la catégorie I

Ces crédits s'appliquent uniquement aux activités éducatives organisées ou coorganisées par le Collège ou ses chapitres. On dit qu'une activité est « coorganisée » lorsqu'elle est présentée en partenariat avec une autre organisation et que le Collège ou ses chapitres assument un rôle égal dans son élaboration, sa planification et son organisation. Le programme doit répondre aux exigences applicables à une activité de MDC, c'est-à-dire qu'il doit aider les CHE ou LCS ou les fellows à maintenir leurs compétences professionnelles.

Le nombre de crédits de MDC attribués à une activité doit être imprimé dans le dépliant du programme de cette activité, de même que le logo du Collège et l'énoncé concernant le MDC (voir les politiques et procédures relatives à la demande d'attribution de crédits de MDC). Voici une liste non exhaustive des programmes, activités, etc. admissibles :

RÉDACTION

- Articles écrits pour publication par le Collège.

ÉVÉNEMENTS ÉDUCATIFS

- Participation à toutes les activités éducatives du Collège ou des chapitres;
- Planification et gestion d'activités éducatives offertes par le Collège ou les chapitres;
- Exposés présentés ou séances éducatives données lors de la CNLS ou d'autres événements du Collège ou des chapitres.

MENTORAT ET COACHING

- Membres servant de mentors, de coachs ou de mentorés dans le cadre de programmes du Collège ou des chapitres.

PROGRAMMES DU COLLÈGE MENANT À UN TITRE

- Des crédits peuvent être accordés à l'achèvement réussi des programmes CHE/LCS Sélect et de fellowship.

CADRE DES CAPACITÉS DE LEADERSHIP EN SANTÉ LEADS

- Cours éducatifs, ateliers et séminaires organisés par le Collège ou un chapitre, ou en collaboration avec d'autres organisations.

ALLIANCES STRATÉGIQUES ET PARTENARIATS OFFICIELS

- Programmes et événements tenus en partenariat avec le Collège.

CRÉDITS DE MDC DE LA CATÉGORIE II

Évaluation des crédits

Un (1) crédit pour chaque période de deux (2) heures d'activité ou de contenu éducatif.

Les événements ou activités admissibles aux crédits de MDC de la catégorie II peuvent être évalués par le membre certifié du Collège lui-même ou peuvent être soumis par les planificateurs au gestionnaire, Programme CHE/LCS, pour préapprobation par le Collège.

Liste des événements admissibles pour les crédits de la catégorie II

Les crédits de la catégorie II s'appliquent aux activités d'apprentissage qui ne sont pas organisées ou coorganisées par le Collège ou ses chapitres, mais qui sont pour les CHE, LCS ou fellows des activités appropriées de développement professionnel. Ces activités d'apprentissage permettent d'améliorer les connaissances ou les compétences en leadership ou contribuent directement au perfectionnement professionnel d'autres membres de la profession. Ces activités ne doivent pas faire partie des fonctions professionnelles prévues de l'apprenant. Les activités doivent aussi être documentées convenablement dans le cadre de la réflexion personnelle nécessaire pour intégrer les apprentissages et pour constituer une piste d'audit transparente.

A. CATÉGORIE II – ÉVÉNEMENTS PRÉAPPROUVÉS PAR LE CCLS

Ces événements peuvent être approuvés d'avance par le CCLS seulement s'ils sont conformes aux principes du CCLS visant les activités éducatives donnant droit à des crédits de MDC. Après l'événement, chaque apprenant entre le nombre réel d'heures de participation ou de crédits dans la section MDC du site Web du CCLS.

B : CATÉGORIE II – PROJETS D'APPRENTISSAGE AUTODIRIGÉ (PAAD) AUTOÉVALUÉS

Il est reconnu que l'apprentissage autodirigé permet d'acquérir des connaissances pratiques et approfondies sur des sujets particuliers qui pourraient être mieux assimilés par l'apprenant et pourraient mieux favoriser le changement des comportements que l'apprentissage par des moyens plus traditionnels. Ainsi, lorsqu'un sujet devient important pour une personne, elle peut décider d'en apprendre davantage sur lui ou de se perfectionner professionnellement dans ce domaine. Elle établit alors une stratégie et en met en œuvre les détails. Elle réfléchit ensuite à l'apprentissage et au perfectionnement qui a eu lieu. L'apprenant devra produire un document démontrant les éléments suivants de ce processus :

1. Le stimulus qui a rendu le développement professionnel ou l'apprentissage important pour l'apprenant (qu'est-ce qui a fait ressortir l'importance de ce sujet?);
2. Un énoncé officiel de l'apprentissage ou du développement requis (qu'est-ce qui serait nécessaire?);
3. Une liste des ressources spécifiques utilisées pour répondre au besoin d'apprentissage ou de développement (quelles mesures l'apprenant a-t-il prises?);
4. Une description de l'apprentissage ou du développement spécifique réalisé (les leçons apprises);
5. La façon dont ce développement est lié au Cadre LEADS ou à l'apprentissage tout au long de la vie;
6. La façon dont ce développement changera le comportement individuel de l'apprenant.

Il est aussi reconnu que l'apprentissage autodirigé est mieux axé sur les besoins particuliers de l'apprenant individuel. Il peut englober des activités ou des sujets que ne couvre pas l'apprentissage plus traditionnel. Ces activités peuvent être créditées, à condition de répondre aux critères suivants :

- Les sujets cernés par l'apprenant sont importants;
- L'apprenant demeure engagé à l'égard de l'apprentissage et le poursuit activement;
- La documentation est complète.

En plus de chercher à répondre à une question particulière concernant la pratique professionnelle d'un membre, un PAAD peut porter sur un projet de rédaction, des cours universitaires ou collégiaux, des conférences et programmes offerts par d'autres organisations, le mentorat et le coaching structurés, l'enseignement et le tutorat, le bénévolat et les politiques ou les activités de gouvernance. Cette liste n'est pas exhaustive, mais des crédits de la catégorie II pour les PAAD seront admissibles pourvu que :

- le développement professionnel soit lié au leadership;
- les explications concernant les six éléments à documenter soient fournies;
- l'activité ne soit pas une composante normale prévue de l'emploi du membre.

Processus d'enregistrement

Chaque CHE, LCS et fellow est responsable d'entrer avec exactitude ses activités de MDC en ligne, dans la section du site Web du Collège réservée aux membres. Cela inclut les activités de MDC autodirigées ainsi que les activités préapprouvées. Pour chaque activité, il faut indiquer :

- la date,
- le titre,
- la catégorie de MDC,
- le nombre de crédits.

Le site Web indiquera les détails à fournir.

Le CHE, LCS ou fellow individuel doit aussi tenir un registre distinct et auditable des PAAD (projets d'apprentissage autodirigé), le cas échéant. En plus des renseignements de base indiqués dans les paragraphes précédents, chaque registre d'activité doit contenir des informations sur les points un à six du paragraphe sur la documentation dans la section B. CATÉGORIE II – PROJETS D'APPRENTISSAGE AUTODIRIGÉ (PAAD) AUTOÉVALUÉS (ci-dessus).

Non-respect des exigences du MDC

Les membres certifiés qui ne se sont pas conformés aux exigences du MDC avant la fin de la période de cinq ans perdent leur titre. Par ses instruments de communication, le Collège fournit des renseignements à jour sur le maintien de la certification aux membres certifiés.

Politique sur le rétablissement de la certification

Cette politique prévoit un processus par lequel les membres qui ont perdu leur titre peuvent le recouvrer. Les membres certifiés du Collège canadien des leaders en santé peuvent perdre leur certification pour les raisons suivantes :

- Non-conformité avec les exigences du maintien de la certification (MDC);
- Non-renouvellement de l'adhésion pendant trois (3) années consécutives.

Les membres du Collège qui ont perdu leur certification du Collège et le droit d'utiliser leur titre peuvent présenter une demande de rétablissement.

Les membres admissibles au rétablissement devront présenter une demande à cet effet et payer le droit de rétablissement. Le Collège examinera les demandes pour évaluer l'admissibilité au rétablissement.

Leaders certifiés en santé (LCS)/Certified Health Executives (CHE)

Le Collège pourrait exiger que les membres admissibles au rétablissement du titre de CHE/LCS passent l'examen du Programme CHE/LCS Sélect et obtiennent les crédits de MDC requis dans un délai de 12 mois.

Fellows (FCCLS)

Les anciens fellows pourraient être tenus de soumettre un essai ou un ouvrage additionnel, selon ce que décidera le Conseil des fellows.

Processus de demande

Les membres ont trois ans à partir de la date à laquelle ils ont perdu leur titre pour demander le rétablissement de leur certification. À la fin de la période de trois ans, les membres devront terminer le programme au complet.

1. Exigences relatives à la demande

Le demandeur doit :

- être un membre individuel en règle du Collège;
- présenter un curriculum vitae avec une description de son poste;
- présenter des copies de ses diplômes et certificats;
- présenter deux lettres de recommandation, dont une d'un membre certifié;
- remplir et présenter le questionnaire d'autoévaluation;
- avoir occupé un poste de gestion dans le secteur de la santé au Canada pendant au moins deux années consécutives (dans le cas d'un CHE ou LCS) ou de cinq années consécutives (dans le cas d'un fellow);
- indiquer les raisons pour lesquelles il n'a pas obtenu les crédits de MDC requis;
- soumettre un plan pour l'obtention des crédits de MDC dans un délai de 12 mois.

2. Processus d'examen

2.1 Processus applicable aux CHE et LCS

Un comité désigné par le Conseil des normes professionnelles, en consultation avec le personnel du Collège, évaluera le dossier de l'ancien candidat au Programme CHE/LCS Sélect pour déterminer son admissibilité au rétablissement.

N.B. À la suite de l'examen de la demande, le Collège pourrait imposer d'autres exigences en matière de développement professionnel au demandeur avant de le juger admissible à passer l'examen du Programme CHE/LCS Sélect.

2.2 Processus applicable aux fellows

Le Conseil des fellows examinera le dossier de l'ancien candidat au titre de fellow pour déterminer son admissibilité au rétablissement.

Variations de la politique

CHE, LCS ou fellows à la retraite

Les membres certifiés qui sont inscrits dans la catégorie des membres « retraités » ne sont pas tenus de participer au programme de MDC. Si jamais un CHE, LCS ou fellow retraité redevenait un membre actif du Collège, cette personne serait de nouveau obligée de se conformer à la politique sur le maintien de la certification.

Processus d'appel

Le CCLS a établi un processus d'appel relatif à l'exigence de conformité à la politique de MDC afin d'avoir la flexibilité nécessaire pour tenir compte de circonstances imprévues de ses membres.

Annexe A

LISTE DES ÉVÉNEMENTS ET NOMBRE DE CRÉDITS

1/1 = un crédit pour chaque heure de contenu éducatif 1/2= un crédit pour chaque deux heures de contenu éducatif

Types de crédits	CATÉGORIE I DU MDC Seulement les activités organisées par le Collège ou un de ses chapitres
Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> Articles écrits pour des publications du Collège
Événements éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> Événements éducatifs du Collège ou de ses chapitres Programmes d'échange international (voyages d'études) Stratégies d'évaluation des professionnels en santé (SEPS^{MD}) Conférence nationale sur le leadership en santé (CNLS) Programmes LEADS offerts par le Collège
Mentorat et coaching	<ul style="list-style-type: none"> Programme Roche-Collège Programmes des chapitres
Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> Examen d'articles pour le <i>FORUM</i> Service au sein du Conseil d'administration, de comités, de groupes de discussion ou de groupes de travail du Collège Service au sein d'un comité exécutif d'un chapitre Réalisation de recherche et élaboration de politiques pour le Collège Activités directement liées au fonctionnement des programmes CHE/LCS Sélect ou de fellowship (correcteurs, réviseurs, rédacteurs)
	<ul style="list-style-type: none"> Prestation d'aide à un chapitre pour planifier et organiser des activités de développement professionnel
Programme de titres du Collège	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement du programme de fellowship Achèvement du Programme CHE/LCS Sélect
Alliances stratégiques et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Visites d'Agrément Canada Visites ciblées d'Agrément Canada Webémission d'Agrément Canada (parties 1 et 2) – Conducting Effective Tracers (le suivi de traceurs efficaces) Webémission d'Agrément Canada – Writing Clear and Effective Reports (rédiger des rapports clairs et efficaces) Programmes conjoints du CCLS et de l'OHA Programmes conjoints du CCLS et la HCLABC Conseillers pédagogiques pour les programmes de CHA Learning Cours conjoints de l'Institut de leadership des médecins (ILM) de l'AMC et du CCLS Candidat au programme FORCES/EXTRA de la FCASS Conférence sur le leadership en soins infirmiers (Nursing Leadership Conference) Séances du Collège tenues parallèlement à d'autres conférences provinciales Séances du Collège à la conférence HealthAchieve de l'OHA

Types de crédits	CATÉGORIE II DU MDC Activités qui ne sont pas organisées par le Collège ou ses chapitres
Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> • Publication écrite sur le leadership
Événements éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences, séminaires, cours, etc. sur le leadership • Obtention d'un doctorat • Obtention d'une maîtrise • Obtention d'un certificat en leadership • Projet d'apprentissage autodirigé
Mentorat et coaching	<ul style="list-style-type: none"> • Membres certifiés qui servent de mentors, de coaches ou de mentorés de manière structurée à l'extérieur de leurs fonctions professionnelles
Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> • Membres certifiés faisant partie de conseils d'administration, de comités, de groupes de discussion, de groupes de travail, etc. à l'extérieur de leurs fonctions professionnelles
Enseignement et tutorat	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences d'enseignement ou de tutorat qui ont un rapport avec le leadership en santé

ANNEXE B

Développement professionnel autodirigé tout au long de la vie – CCLS, 2011

Ce document a été rédigé par le D^r John Patcai pour donner un contexte aux changements recommandés du processus de maintien de la certification du CCLS en 2011. Il utilise surtout les propos publiés d'autres auteurs pour broser le tableau servant d'arrière-plan. Ces ouvrages publiés sont cités en référence et reconnus. Les extraits sont présentés de façon éparse afin de faire valoir les points nécessaires. Si un lecteur désire savoir ce que l'auteur a réellement dit et voulu dire, il devra trouver et consulter la publication originale.

1. Quelles pourraient être les lacunes de l'enseignement traditionnel fondé sur les cours magistraux?

« Un professeur dans une école professionnelle a dit que la formation professionnelle continue, c'était comme "crier par les fenêtres", et une analyse des programmes de son établissement démontre la justesse de sa métaphore : des professeurs que l'on peut persuader de le faire font des exposés sur des sujets de leur choix à des auditoires qu'ils ne connaissent pas et qui se sont réunis seulement pour accumuler suffisamment d'heures de présence en classe pour satisfaire aux exigences pour le renouvellement de leur permis. Par conséquent, chaque profession a maintenant des membres qui s'opposent vigoureusement à ce qu'ils considèrent comme la promotion excessive de la formation professionnelle continue. » (1)

2. Pourquoi l'apprentissage autodirigé est-il préférable à l'éducation fondée sur les cours magistraux?

Les raisons les plus fondamentales justifiant l'apprentissage autodirigé : notre nature et notre milieu – L'AAD : notre réaction naturelle à un besoin d'apprentissage

Je n'ai jamais laissé ma formation scolaire nuire à mon éducation – Mark Twain

L'apprentissage autodirigé est notre réaction la plus fondamentale et naturelle à la nouveauté, aux problèmes ou aux défis dans notre environnement. Si cela soulève une question quelconque dans votre esprit, observez un bébé normal de quatre mois qui vient de découvrir un morceau de papier fripé craquant sur le tapis, ou un petit d'un an à qui l'on vient de montrer un miroir. Le jeune scientifique commence alors à explorer en regardant, touchant, écoutant, se retournant et goûtant ce qui l'entoure. En fait, nous avons adopté ce que l'on pourrait décrire comme un modèle d'éducation ressemblant à une chaîne de fabrication destinée à produire des résultats uniformes par la promotion de la conformité, de l'obéissance et de la mémorisation de contenu dicté par d'autres, ce qui a pour effet de transformer les apprenants autodirigés en apprenants dirigés par d'autres.

L'AAD pour survivre dans un environnement en évolution. Qu'est-ce qui est plus essentiel pour poursuivre notre apprentissage tout au long de notre vie – ce qui est nécessaire dans le monde d'aujourd'hui marqué par le changement omniprésent et toujours plus rapide – que l'apprentissage autodirigé? Le volume presque incroyable de production de nouvelles informations s'accompagne de vastes changements de la technologie, de la mondialisation, des normes sociales et des systèmes dans pratiquement tous les aspects de la vie. Dans un monde marqué par la prolifération sans précédent de l'information et de la technologie, les communications mondiales instantanées et une concurrence intense à l'échelle du globe, l'apprentissage autodirigé continu est plus que jamais une nécessité pour survivre. Knowles (1975) saisit avec concision l'impact de ces vastes changements sur l'individu : « Nous entrons dans un nouveau monde étrange où le changement rapide sera la seule caractéristique stable... Il n'est plus réaliste de définir le but de l'éducation comme étant la transmission de ce qui est connu... Le principal but de l'éducation doit dorénavant être le développement des aptitudes à s'informer. »

Au fil du temps, d'autres sages ont compris la nécessité d'apprendre tout au long de la vie et l'importance d'inculquer les compétences et les aptitudes favorisant l'apprentissage autodirigé continu dans chaque individu. Un petit échantillon de citations illustre la persistance et le pouvoir de ce thème. Au premier siècle, Plutarque a exprimé l'idée qu'un apprenant n'est pas un vaisseau à remplir, mais un feu à allumer : « Car l'esprit n'est pas comme un vase qui a besoin d'être rempli; c'est plutôt une substance qu'il s'agit seulement d'échauffer; il faut inspirer à cet esprit une ardeur d'investigation qui le pousse vigoureusement à la recherche de la vérité. » Gandhi est souvent cité comme ayant conseillé à ses disciples d'apprendre comme s'ils allaient vivre éternellement et il affirme que si « la bonne fondation pour leur éducation était solidement établie, les enfants pourraient apprendre tout le reste par eux-mêmes ou avec l'aide d'amis ». Ce concept de l'éducation en tant que préparation à l'apprentissage à vie a aussi été énoncé de façon éloquente par Bruner (1966) qui a affirmé que « L'éducation est l'état provisoire qui a pour objet de rendre autosuffisant l'apprenant ou la personne qui résout les problèmes ». Si l'on passe maintenant au siècle actuel, l'auteur gagnant d'un prix Pulitzer, Thomas Friedman, fait remarquer ce qui suit : « La compétence la plus durable est la capacité d'apprendre ».

Pour résumer cette section, une dernière citation illustre l'intemporalité de la vision de Knowles : ses mots exprimés en 1975 auraient pu avoir été écrits par un auteur contemporain :

La raison d'être de l'apprentissage autodirigé est la survie – la vôtre en tant qu'individu ainsi que la survie de la race humaine. De toute évidence, nous ne parlons pas de quelque chose qui serait agréable ou souhaitable... Nous parlons d'une compétence humaine fondamentale – la capacité d'apprendre par soi-même – qui est tout à coup devenue un préalable pour vivre dans ce nouveau monde.

Conclusion. Certaines personnes surmonteront tous les obstacles pour poursuivre leur apprentissage autodirigé, alors que d'autres ont besoin d'aide pour en accepter la responsabilité et développer les compétences et attitudes nécessaires à l'apprentissage autodirigé tout au long de la vie. En tant que chercheurs, nous avons la responsabilité d'apprendre tout ce que nous pouvons sur le processus d'apprentissage autodirigé et les meilleures façons de faciliter l'acquisition des compétences et des attitudes d'autodirection en matière d'apprentissage. Il nous reste encore beaucoup de choses à découvrir. Ce que nous savons, toutefois, c'est que notre époque exige un apprentissage et un réapprentissage continu tout au long de la vie par chaque personne, et qu'aucun établissement d'enseignement ne peut espérer répondre à la demande pour ce genre d'enseignement. Les personnes responsables de l'éducation et du développement des ressources humaines ont l'obligation d'intégrer le développement des attitudes et des compétences appuyant l'apprentissage autodirigé continu en tant que but central de leurs programmes. Faire moins, c'est compromettre la capacité des travailleurs et des citoyens de demain de fonctionner efficacement dans un monde dont nous ne pouvons même pas prévoir la forme. (2)

3. Comparateur. Pourquoi les médecins ont adopté l'apprentissage autodirigé tout au long de la vie

Question de politique et contexte

- *Les connaissances et compétences acquises à la fin des études professionnelles du premier cycle et des cycles supérieurs en médecine sont insuffisantes pour maintenir la compétence et le rendement tout au long d'une carrière. Par conséquent, on s'attend à ce que les médecins s'engagent efficacement dans des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie.*
- *On se penche de plus en plus sur les préoccupations professionnelles et publiques concernant la variabilité de la qualité des soins fournis, de la sécurité du système de santé et de la fréquence des événements indésirables.*
- *En Europe, il n'y a pas d'approche communément acceptée de l'apprentissage à vie. Toutefois, on s'entend généralement pour dire que les patients sont mieux servis lorsque les personnes qui en prennent soin maintiennent leurs compétences en adoptant des stratégies d'apprentissage et d'évaluation continus.*
- *Il n'y a pas actuellement de normes régissant les stratégies suivantes d'apprentissage tout au long de la vie : l'organisation et la gestion des activités; les structures d'incitation à la participation; les systèmes de classification des activités ou des crédits; les normes d'agrément; la discrétion qu'exercent les médecins concernant le choix des activités d'apprentissage; l'agrément ex ante des fournisseurs; et le parrainage par des entreprises.*

Options en matière de politiques

- *La discordance entre les attentes des patients et les capacités des médecins pousse la profession à renforcer les affirmations de « professionnalisme ». Pour accroître la responsabilisation, la participation obligatoire aux systèmes et programmes de développement professionnel continu (DPC) peut être envisagée.*
- *Il sera important d'accroître et d'améliorer la qualité et la rigueur des fournisseurs ou des programmes dont dépendent les médecins pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage propre à la pratique qui se fonde sur les besoins. L'établissement d'un système d'agrément commun du DPC pour les fournisseurs et programmes est jugé essentiel.*

- *Pour éliminer les obstacles dans le système de soins de santé et optimiser les bienfaits de l'apprentissage continu pour le soin des patients et leurs résultats, les médecins, les fournisseurs de DPC et le système de santé lui-même doivent adopter une approche de l'apprentissage à vie et du DPC fondée sur la « responsabilité partagée ».*

Considérations relatives à la mise en œuvre

- *Si le but des systèmes de DPC est d'améliorer la prestation de soins de bonne qualité aux patients et d'ainsi bonifier les résultats sur leur santé, le milieu dans lequel les médecins pratiquent devrait leur assurer un soutien et être bâti d'une manière qui promeut et augmente l'apprentissage.*
- *Dans l'Union européenne (UE), la diversité des systèmes de DPC devient un obstacle de plus en plus important pour ceux qui préconisent l'harmonisation du DPC dans l'ensemble des États membres. Afin d'édifier des systèmes de DPC nationaux efficaces et équivalents, les considérations relatives aux infrastructures doivent inclure : un consensus et une reconnaissance mutuels du DPC; l'uniformité des normes d'agrément; des mécanismes efficaces et accessibles de prestation du DPC; des normes équivalentes pour les allocations de parrainage par des entreprises; et des mesures pour l'évaluation du rendement. (3)*

4. Composantes clés de l'apprentissage autodirigé

1. L'éducateur en tant que facilitateur. *Bien que l'apprentissage autodirigé puisse donner l'impression qu'un éducateur n'est pas nécessaire, les apprenants ont souvent besoin d'un expert pour leur présenter les éléments fondamentaux de l'AAD, y compris l'évaluation des besoins éducatifs, l'adoption d'une construction théorique et l'établissement de buts d'apprentissage. Ainsi, les enseignants d'AAD sont considérés comme une source de compétences plutôt que comme une source de contenu, et ils assument le rôle de facilitateurs ou de conseillers pour l'apprenant.*
2. Détermination des besoins d'apprentissage. *Les besoins éducatifs sont l'écart entre le niveau de compétence actuel et le niveau requis (ou la différence entre l'aspiration et la réalité). La détermination des besoins d'apprentissage est une composante intégrale de l'AAD.*
3. Établissement d'objectifs d'apprentissage. *Les objectifs d'apprentissage sont les résultats souhaités de l'apprentissage et sont tirés de l'ensemble des besoins générés par les apprenants. Les apprenants transforment les besoins en objectifs, et idéalement, choisiraient ceux qui se trouvent en tête de leur liste de priorités et qui sont mesurables pour faciliter l'évaluation de l'apprentissage.*
4. Détermination des ressources. *Knowles préconisait la participation directe des apprenants à l'affectation des ressources d'apprentissage. Les apprenants, en consultation avec un spécialiste en la matière, choisissent les ressources appropriées en se fondant sur leur méthode d'apprentissage préférée et le type d'objectifs d'apprentissage. Knowles prétend que les cours magistraux, les ressources écrites, les entrevues, les colloques et les panels sont les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs cognitifs, que le partage de l'expérience, les jeux de rôle, la formation de sensibilisation et l'apprentissage fondé sur l'étude de cas conviennent le mieux à l'atteinte des objectifs comportementaux, et enfin, que les exercices d'application des compétences, les jeux de rôle, la simulation et la pratique contribuent le mieux à l'atteinte des objectifs psychomoteurs.*
5. Processus de mise en œuvre. *Pour établir des liens et un climat propice à l'AAD, les facilitateurs doivent tenir des réunions d'introduction avec les apprenants. Ces réunions insistent sur le*

partenariat entre les apprenants et les éducateurs plutôt que sur la dépendance des étudiants à l'égard des enseignants. Les réunions ultérieures peuvent être utilisées pour établir les besoins d'apprentissage, les buts, le plan d'apprentissage et les méthodes d'évaluation.

6. *Engagement à l'égard d'un contrat d'apprentissage. Un contrat d'apprentissage est un document officiel préparé par les apprenants en consultation avec un spécialiste en la matière pour démontrer « ce qui doit être appris, comment l'apprentissage se fera et comment il sera vérifié ». Ainsi, les contrats d'apprentissage reconnaissent l'autodirection des apprenants et précisent les objectifs, les ressources et les stratégies d'apprentissage ainsi que les preuves de l'apprentissage réussi.*
7. *Évaluation de l'apprentissage. Il a été recommandé que les professionnels de la santé qui entreprennent un AAD créent un portefeuille d'apprentissage qui démontre l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes et les réalisations. Les portefeuilles d'apprentissage permettent aux apprenants de contrôler le processus éducatif, de maintenir leur autonomie, de promouvoir la pensée réflexive, d'accroître les compétences en AAD et d'évaluer les résultats d'apprentissage. L'informatisation du portefeuille peut accroître leur rôle en améliorant l'accessibilité des informations, en facilitant l'utilisation du portefeuille et en leur offrant des fonctions de sécurité pour les renseignements confidentiels. (4)*

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Est-ce que les crédits de MDC des catégories I et II sont interchangeables?

Une fois que vous avez accumulé le nombre minimal requis de crédits de la catégorie I – minimum qui se fonde sur l'année de votre certification (voir la question n° 5) –, les crédits supplémentaires de la catégorie I **seront** comptés pour l'atteinte du nombre total de crédits requis pour assurer la conformité aux exigences. Toutefois, si vous avez obtenu plus que le nombre requis de crédits de MDC de la catégorie II, les crédits excédentaires **ne seront pas** utilisés pour atteindre le nombre exigé de crédits de la catégorie I.

2. Est-ce que mes crédits de MDC sont automatiquement enregistrés?

Non, vos crédits de MDC ne sont pas entrés automatiquement. Vous avez la responsabilité d'en assurer la comptabilité et la saisie dans le système de CCLS et d'assurer votre conformité aux exigences à la fin de la période de 5 ans.

Chaque CHE, LCS ou fellow individuel est aussi tenu de tenir un registre auditable distinct de ses projets d'apprentissage autodirigé (PAAD). En plus des renseignements de base précisés dans le paragraphe précédent, chaque enregistrement d'une activité doit contenir des renseignements sur les points numérotés un à six dans le paragraphe sur la documentation nécessaire figurant dans la section B : CATÉGORIE II – PROJETS D'APPRENTISSAGE AUTODIRIGÉ (PAAD) AUTOÉVALUÉS (voir ci-dessus).

Pour entrer vos crédits en ligne, veuillez suivre les étapes suivantes :

Comment entrer les crédits

Étape 1 – Accédez au site www.cchl-ccls.ca du Collège.

Étape 2 – Cliquez sur ACCÈS MEMBRE (dans le coin droit supérieur de l'écran).

Étape 3 – Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Étape 4 – Défilez jusqu'à la section Maintien de la certification (MDC).

Étape 5 – Cliquez sur « Ajouter des activités » pour entrer vos crédits.

Étape 6 – Pour vérifier si vous avez entré vos activités pour une année particulière, cliquez sur « Voir/réviser vos crédits ».

Étape 7 – Pour vous aider à enregistrer un événement préapprouvé, cliquez sur « 2015-2019 Non-Chapter Events ». Cette feuille de calcul dresse la liste des activités de MDC des catégories I et II. Entrez les informations demandées dans le formulaire et cliquez sur « Suivant ».

Étape 8 – Recommencez les étapes 5 à 7 si vous avez d'autres activités à enregistrer.

Aussi, vous pouvez maintenant modifier les activités que vous avez entrées auparavant dans la page « Maintien de la certification » en cliquant sur la case appropriée, puis en cliquant sur le bouton « Edit Checked ». Vous pouvez aussi, si cela est nécessaire, utiliser cette page pour supprimer des activités entrées précédemment.

3. Que dois-je faire pour recouvrer mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe?

Si vous avez perdu ou oublié votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe, cliquez sur le bouton « Accès membre » sur le site Web du Collège, ce qui entraînera l'affichage d'un autre écran. Cliquez sur « Mot de passe oublié? » sous « Ouvrir une session ». Entrez votre adresse de courriel dans le champ « Nom d'utilisateur ou email » du nouvel écran qui s'affichera et cliquez sur « Soumettre ». Notre serveur devrait vous envoyer vos renseignements personnels en quelques minutes.

4. Je ne me souviens pas à quelles activités j'ai participé. Est-ce que le Collège a de l'information à ce sujet?

Non. Si vous ne savez pas avec certitude à quelles activités vous avez participé, veuillez consulter le calendrier en cliquant [ici](#).

5. Je ne suis pas certifié depuis le début de la période de cinq ans. Est-ce qu'on s'attend à ce que j'obtienne la totalité des 40 crédits?

Non, la période de cinq ans qui se terminera le 31 décembre 2019 englobe les années 2015 à 2019. Le nombre de crédits est établi au prorata sur la période entre le moment où vous avez obtenu votre certification et la fin de la période actuelle de cinq ans.

Vous trouverez ci-dessous le nombre de crédits requis selon l'année pendant laquelle vous avez obtenu votre certification :

Avant 2015, 7 MDC de la catégorie I et 33 de la catégorie II; en 2015, 6 crédits de la catégorie I et 27 de la catégorie II

(2016) 5 crédits de MDC de la catégorie I et 22 crédits de MDC de la catégorie II

(2017) 4 crédits de MDC de la catégorie I et 17 crédits de MDC de la catégorie II

(2018) 3 crédits de MDC de la catégorie I et 12 crédits de MDC de la catégorie II

(2019) EXEMPTÉ

Pour voir le nombre exact de crédits dont vous avez besoin, veuillez accéder à la section réservée aux membres sur le site du Collège à www.cchl-ccls.ca et consulter la page sur le MDC.

6. Je suis un CHE, LCS ou fellow qui travaille à l'étranger. Est-ce que je dois obtenir tous mes crédits de MDC d'ici la fin de la période de cinq ans?

Les membres certifiés qui travaillent à l'étranger pendant la période de cinq ans et qui sont incapables d'obtenir des crédits de MDC de la catégorie I sont tenus d'obtenir 66 crédits de MDC de la catégorie II, de les entrer en ligne et de transmettre au Collège un document détaillant leur développement professionnel pendant cette période.

7. Je suis en congé de maternité ou en congé d'invalidité de longue durée. Est-ce que je suis obligé d'obtenir tous mes crédits de MDC avant la fin de la période de cinq ans?

Oui. Le maintien de la certification (MDC) est depuis longtemps considéré par le Collège canadien des leaders en santé comme faisant partie intégrante du processus de certification. En fait, c'est une activité par laquelle les leaders certifiés en santé et les fellows peuvent démontrer leur engagement à l'égard de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'actualisation de leurs connaissances dans leur profession choisie. À la fin de cette période de cinq ans, chaque CHE, LCS et fellow doit avoir accumulé un nombre minimal de crédits de MDC selon l'année de sa certification. Veuillez vous référer à la question n° 5 pour plus de détails.

Façons d'obtenir des crédits de MDC de la catégorie I pendant les congés de maternité ou d'invalidité de longue durée :

- S'impliquer dans les activités d'un chapitre (voir la question n° 12).
- Profiter du nombre croissant de webémissions du Collège.
- Devenir un réviseur de PAAD ou un correcteur d'examen d'admission (voir la question n° 10).
- Pour une liste plus complète, voir la question n° 4.

8. Je suis un membre des Forces armées canadiennes et j'ai été déployé ou je me prépare à l'être. Est-ce que je suis obligé d'obtenir mes crédits de MDC d'ici la fin de la période de cinq ans?

Les membres certifiés travaillant à l'étranger pendant la période de cinq ans et qui sont incapables d'obtenir des crédits de MDC de la catégorie I doivent obtenir 66 crédits de MDC de la catégorie II et soumettre au Collège un document détaillant leurs activités de développement professionnel pendant cette période.

9. Je poursuis actuellement des études de doctorat. Est-ce qu'elles peuvent compter comme crédits de MDC de la catégorie I?

Non, vos études doctorales **peuvent seulement** être évaluées pour le maximum requis de 33 crédits de MDC de la catégorie II.

La meilleure façon d’obtenir des crédits de MDC de la catégorie I est de s’impliquer dans les activités du chapitre, d’assister aux événements du Collège ou de participer aux activités du Collège en faisant partie de comités ou de groupes de travail, en servant de correcteur ou de réviseur ou en participant en tant que professeurs au sein d’organismes avec lesquels nous avons établi des alliances stratégiques.

- Profiter du nombre croissant de webémissions du Collège. Pour voir une liste complète, veuillez cliquer ici : <http://library.cchl-ccls.ca>
- Une autre excellente façon d’obtenir des crédits de MDC de la catégorie I est de s’impliquer au sein de votre [Chapitre](#).

10. Que dois-je faire pour devenir un réviseur ou un correcteur d’examen au sein du Collège?

Devenir un réviseur de PAAD ou un correcteur d’examen au sein du Collège est un excellent moyen de gagner des crédits de MDC de la catégorie I. Pour être choisi en tant que correcteur ou réviseur, vous devez répondre aux critères et soumettre votre CV à CHE@cchl-ccls.ca pour examen.

Pour offrir vos services et demander plus d’informations, veuillez envoyer un courriel à CHE@cchl-ccls.ca.

11. Je suis un visiteur d’Agrément Canada. Combien de crédits de MDC me donne chaque visite et visite ciblée?

Chaque visite effectuée vaut 7 crédits de la catégorie I et chaque visite ciblée, 3 crédits de la catégorie I.

12. Que dois-je faire pour m’impliquer dans les activités de mon chapitre?

Nos chapitres sont les antennes locales du Collège qui offrent localement des occasions de développement professionnel et de réseautage. Les membres travaillent sans relâche pour offrir des conseils d’experts et pour promouvoir les intérêts qui sont importants pour les cadres supérieurs du domaine de la santé actifs dans les collectivités locales et partout au pays.

Pour vous impliquer dans votre chapitre, veuillez contacter son président. Pour trouver le nom et les coordonnées du président de votre chapitre, suivez les étapes suivantes :

1. Cliquez sur [Chapitres](#).
2. Sélectionnez votre chapitre.
3. À la gauche de l’écran, vous trouverez le bouton « Comité exécutif » ou « Executive Committee ». Cliquez sur ce bouton pour accéder à une liste des membres du comité exécutif de votre chapitre. Veuillez contacter le président du chapitre dans votre région et lui demander comment vous pouvez vous impliquer.

Activités des chapitres

Si vous voulez assister à des activités des chapitres, vous en trouverez une liste complète en bleu [ici](#).

Comme cette liste est mise à jour régulièrement, n’oubliez pas de la consulter souvent.

Toutes les activités éducatives sont indiquées dans la section « Événements / Développement professionnel » des sites Web des chapitres. Ces activités comprennent :

- les programmes de déjeuners ou de dîners-débats;
- les conférences ou les ateliers éducatifs commandités ou co-commandités par le chapitre;
- l'aide fournie au chapitre pour planifier ou organiser des activités pouvant contribuer au développement professionnel;
- les discours prononcés lors d'événements du chapitre.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez envoyer un courriel à CHE@cchl-ccls.ca.

-
1. HOULE, C.O. *Continuing learning in the professions*, 1^{re} éd., San Francisco, CA, Jossey-Bass Publishers, 1980.
 2. GUGLIELMINO, L.M. « Why self directed learning », *International Journal of Self Directed Learning*, vol. 1, n° 14, (2008).
 3. HORSLEY, T., J. GRIMSHAW, et C. CAMPBELL. « How to create conditions for adapting physicians' skills to new needs and lifelong learning », Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, au nom de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, 2010.
 4. MURAD, M.H., et P. VARKEY. « Self-directed learning in health professions education », *Ann Acad Med Singapore*, vol. 37, n° 7, (2008), p. 580-590. Veuillez noter que les descriptions des documents corroborants et les citations existent dans l'article original, mais ont été supprimées pour des raisons d'espace. Veuillez aussi noter que cet article a été écrit en ayant à l'esprit l'AAD d'étudiants du premier cycle. Les composantes sont les mêmes, mais la dépendance à l'égard des professeurs est plus grande que ce serait le cas pour le développement professionnel continu.